

ELECTIONS 2023
30 propositions de l'Artisanat

#ZukunftHandwerk

*Propositions pour l'avenir de l'Artisanat,
des artisans et de la société luxembourgeoise.*



Novembre 2022

ÉDITO

Propositions pour l'avenir de l'Artisanat, des artisans et de la société luxembourgeoise.

A l'approche des échéances électorales législatives et communales de 2023, la Chambre des Métiers met à disposition des partis politiques, un **catalogue de 30 propositions concrètes** en faveur d'une politique future visant à renforcer l'attractivité de l'Artisanat et poser le pays sur des bases solides.

Ces propositions ont vocation à **alimenter la construction des programmes électoraux**, puis à trouver rapidement une traduction législative ou réglementaire sous l'égide d'un prochain Gouvernement pour produire des effets positifs en faveur des artisans et de la société luxembourgeoise.

Premier employeur du Luxembourg avec 20% de l'emploi national, **l'Artisanat est un secteur de poids dans l'économie nationale**. Les entreprises artisanales contribuent à la qualité de vie des concitoyens, au dynamisme économique et à la résilience du pays, notamment en tant que vecteur du développement durable. Elles sont **partenaires et acteurs-clés** dans tous les domaines décisifs du développement de la société luxembourgeoise, que ce soit le logement et les infrastructures publiques et privées, la transition énergétique et la mobilité, la sécurité alimentaire, l'économie circulaire, l'hygiène et le bien-être ou la formation initiale – via l'apprentissage artisanal – comme moyen de transmission du savoir-faire entre générations.

Pour accompagner ses ressortissants, la Chambre des Métiers assure au quotidien des missions essentielles à leur développement et ce, à chaque étape de la vie de l'entreprise, selon la devise : « **Imaginer et soutenir l'Artisanat dans l'univers de demain** ».

Tout comme l'économie dans son ensemble, **l'Artisanat est actuellement confronté à une situation de polycrise** : la pandémie du COVID-19, les effets de la guerre d'Ukraine sur les prix de divers produits et matériaux, l'inflation galopante ainsi que la préparation progressive de la transition énergétique en vue de lutter contre le changement climatique. Le secteur a fait preuve d'un **rôle stabilisateur** considérable lors de toutes les crises passées et a toujours su tirer son épingle du jeu.

Il s'agira plus que jamais **d'encadrer ce secteur porteur d'avenir par des mesures incisives** lui permettant de sortir de la crise profonde actuelle et de se développer par rapport aux axes de progrès stratégiques dégagés. Ces derniers devraient trouver leur fondement politique dans une « **Roadmap ZukunftHandwerk** » s'inscrivant dans la logique d'un nouveau modèle économique durable pour le Luxembourg.

Sachant que l'Artisanat favorise la croissance durable tout en pérennisant l'emploi et vu que les entreprises familiales artisanales sont un pilier de la relance durable de l'économie luxembourgeoise en tant qu'acteurs de proximité, l'assemblée plénière de la Chambre des Métiers a retenu **30 propositions pour répondre aux enjeux du secteur, renforcer la compétitivité des entreprises artisanales et améliorer le quotidien des artisans tout comme des citoyens en général.**

Tom Oberweis

Président de la Chambre des Métiers Luxembourg

Alex Kieffer & Paul Nathan

Vice-Présidents de la Chambre des Métiers Luxembourg

#ZukunftHandwierk

L'Artisanat a le vent en poupe ! Depuis des années, voire des décennies, on assiste à un développement soutenu et constant du secteur. En tant que chambre professionnelle à base élective et à affiliation obligatoire, la Chambre des Métiers représente

8.500 entreprises (soit 21% des entreprises du Luxembourg).

Le secteur recense **103.000 emplois (soit 20% de l'emploi national) et 1.750 apprenti(e)s.**

L'Artisanat est par conséquent la « **1^{ère} Entreprise** » et le « **1^{er} Formateur** » du Luxembourg.

Le potentiel socio-économique du secteur se résume en la **devise**

« L'Artisanat construit l'Avenir du Luxembourg ».

Si le rôle de l'Artisanat dans la société luxembourgeoise est substantiel, surtout de par les **activités enracinées** et les **emplois de proximité** tout comme l'augmentation de la qualité de vie des citoyens au quotidien via des prestations individualisées et produits de qualité, les **défis** avec lesquels le secteur se voit confronté sont considérables, notamment :

- Pénurie de main-d'œuvre qualifiée
- Manque de sites d'implantation
- Augmentation de la concurrence sur les marchés nationaux
- Intégration de nouvelles technologies (e.a. transition écologique et numérique)
- « Complexification » du cadre légal et réglementaire
- Ressources limitées et perturbations des chaînes d'approvisionnements
- Prise en compte de la conciliation « vie professionnelle – vie familiale » et des changements dans le monde du travail
- Exigences de la clientèle et nouvelles tendances auprès des consommateurs.

Malgré tous ces défis, l'Artisanat voit dans la dynamique créée par l'innovation, notamment l'éco-innovation et le dossier énergétique, ainsi que les nouvelles technologies une chance réelle pour l'avenir, qu'il importe de favoriser via un **cadre politique proactif**.

Pour positionner l'Artisanat dans le contexte des élections prévues en 2023, la Chambre des Métiers expose dans le présent document **30 propositions politiques réparties sur 7 grands domaines**, considérés comme prioritaires pour l'Artisanat et l'avenir des PME luxembourgeoises, à savoir :

- **Booster les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie**
- **Renforcer l'attractivité de l'Artisanat dans un contexte de profondes mutations**
- **Faire de la transition écologique un facteur de développement économique durable**
- **Faire de l'innovation et de la transition numérique des leviers de compétitivité**
- **Mieux gérer les effets secondaires de la croissance économique (aspects « aménagement du territoire »)**
- **Faire évoluer l'organisation du travail face aux défis des PME quant au « monde du travail 4.0 »**
- **Construire un Etat moderne, équitable, garant de l'égalité des chances.**

Les 30 propositions de l'Artisanat en un « coup d'œil »

I. « Booster les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie »

- 1 - Augmenter l'attractivité de l'apprentissage
- 2 - Moderniser le système de l'orientation scolaire
- 3 - Introduire la voie de formation « BAC/DAP » (« BAC/Artisanat ») comme nouveau modèle d'apprentissage
- 4 - Créer des incitatifs nouveaux pour les apprentis (« nouvelle prime forfaitaire ») couplées à un nouveau schéma de financement des indemnités d'apprentissage
- 5 - Mettre en place un mécanisme de remboursement compensatoire (« Ablösesumme ») au cas où l'apprenti / le salarié quitte l'entreprise formatrice e.a. en direction de l'Etat ou des communes
- 6 - Implémenter une stratégie nationale des compétences (« skills ») proche des besoins sectoriels
- 7 - Soutenir davantage l'« accès collectif » à la formation continue au niveau des entreprises (cofinancement)
- 8 - Renforcer l'image de marque de l'Artisanat au Luxembourg

II. « Renforcer l'attractivité de l'Artisanat dans un contexte de profondes mutations »

- 9 - Attirer et fidéliser les talents « artisanaux » dans un contexte de pénurie aigüe de main-d'œuvre qualifiée
- 10 - Introduire de nouveaux moyens de financement
- 11 - Favoriser la transition énergétique et numérique ainsi que la transmission d'entreprises par des mesures fiscales
- 12 - Réformer le régime des aides étatiques en faveur des PME
- 13 - Valoriser le statut de l'indépendant
- 14 - Adapter le mécanisme de révision des prix des matériaux applicable aux marchés publics de la construction

III. « Faire de la transition écologique un facteur de développement économique durable »

- 15 - Accompagner les entreprises dans leurs efforts de décarbonisation et de mise en œuvre d'une approche plus globale de « responsabilité sociétale des entreprises » (RSE)
- 16 - Créer un cadre pour renforcer l'économie circulaire au Luxembourg

IV. « Faire de l'innovation et de la transition numérique des leviers de compétitivité »

- 17 - Soutenir les efforts d'innovation et de digitalisation dans les entreprises
- 18 - Réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises et pousser la simplification des procédures

V. Faire évoluer l'organisation du travail face aux défis des PME quant au « monde du travail 4.0 »

- 19 - Mettre en œuvre une organisation plus flexible du temps de travail adaptée aux besoins des entreprises
- 20 - Moderniser les relations de travail et organiser le budget social étatique sur la base des critères « durabilité – sélectivité »

VI. « Mieux gérer les effets secondaires de la croissance économique (aspects aménagement du territoire) »

- 21 - Développer une politique du logement (abordable) appropriée
- 22 - Développer l'offre de sites d'implantation adaptés aux besoins des entreprises artisanales (notamment dans les zones d'activités économiques régionales)
- 23 - Prioriser les initiatives favorisant la mobilité au Luxembourg
- 24 - Créer un réseau décentralisé de décharges pour déchets inertes
- 25 - Réduire les charges administratives spécifiques en matière d'urbanisme tout en simplifiant les procédures en question

VII. « Construire un Etat moderne, équitable, garant de l'égalité des chances »

- 26 - Mettre en œuvre une politique anticyclique (visant à résorber progressivement le déficit et à réduire la dette en période de croissance économique élevée dans une optique à court et à moyen terme)
- 27 - Prioriser les dépenses d'investissement dans l'avenir
- 28 - Maîtriser les dépenses de fonctionnement via une digitalisation accrue de l'administration et une évolution modérée des coûts de personnel
- 29 - Rattraper les retards du passé et veiller à ce que le volume des investissements publics soit à la hauteur des besoins
- 30 - Garantir la soutenabilité du système des pensions

30 PROPOSITIONS ...

... et les initiatives politiques détaillées préconisées

I. Booster les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie ...

L'Artisanat est la « 1^{ère} Entreprise formatrice » du pays avec au total 1.756 apprentis en 2021, année enregistrant un chiffre record en termes d'offres de postes d'apprentissage (+36%) et par conséquent un nombre élevé de nouveaux contrats d'apprentissage conclus (+5%). Ces évolutions sont un indice important du besoin aigu de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur, qui se démarque par des formations pour 62 métiers artisanaux CCP, DAP et DT différents (sans l'apprentissage transfrontalier).

Vu les besoins considérables de salariés qualifiés, il importera que le système d'enseignement national et plus spécifiquement la formation professionnelle génèrent à l'avenir plus de jeunes qualifiés intéressés par une carrière dans l'Artisanat.

A côté de sa vocation première, à savoir préparer à l'indépendance professionnelle et à la formation d'apprentis, le Brevet de Maîtrise qui est en cours de réforme prépare à des fonctions de direction et d'encadrement. Il est le maillon central de la traditionnelle « carrière artisanat » qui offre des perspectives de développement tant professionnel que personnel (DAP -> Brevet de Maîtrise -> création d'entreprise/formation d'apprentis - formation continue/formation supérieure).

L'attractivité de l'Artisanat luxembourgeois se traduit par ailleurs à travers la mise en œuvre du principe de l'« apprentissage tout au long de la vie » (« Lifelong learning ») pour tous les travailleurs – quel que soit leur âge. Il est capital pour une entreprise de pouvoir compter sur des salariés compétents et ceci de manière continue. Il est un fait que le dynamisme économique repose sur la capacité d'innovation des entreprises qui dépend elle-même directement des compétences et de la créativité des collaborateurs. En ce sens, la formation continue est vitale pour l'entreprise et fait intrinsèquement partie de sa stratégie dont elle doit garder la maîtrise.

La pénurie de main-d'œuvre risque de priver, d'une part, les entreprises des compétences nécessaires à leurs activités et à leur développement et, d'autre part, le pays de ses richesses futures par une mise en péril générale de l'économie. Dès lors, il est primordial de soutenir les entreprises dans le développement des compétences techniques et professionnelles nécessaires à leur fonctionnement et leur éclosion. Une telle approche permet également de garantir l'employabilité future des travailleurs.

Face au manque accru de main-d'œuvre, au déficit d'employabilité de bon nombre de demandeurs d'emploi en comparaison avec les besoins du marché du travail et aux lacunes du système d'enseignement, le développement de la formation (tant initiale que continue) ainsi que des compétences d'avenir constitue le défi futur principal du Luxembourg, notamment dans le contexte de l'implémentation de la « stratégie nationale des compétences » qui sera officialisée dans les mois à venir.

1

En augmentant l'attractivité de l'apprentissage

- ➔ **Renforcement de la promotion de l'apprentissage auprès des différents publics-cibles** (jeunes, parents, entreprises, grand-public, ...)
- ➔ **Renforcement du rôle du « matcher » dans l'Artisanat** pour réduire le déséquilibre offre/demande de postes d'apprentissage
- ➔ **Positionnement du diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) comme formation de référence**
- ➔ **Développement de nouveaux modèles d'apprentissage** (e.a. apprentissage en cours d'emploi)
- ➔ **Développement des passerelles dans le parcours scolaire (DAP – DT – BAC)**
- ➔ **Promotion active de l'apprentissage transfrontalier**
- ➔ **Continuation du processus d'adaptation permanent de la législation sur la formation professionnelle (e.a. nouveaux « métiers » et donc apprentissages artisanaux)**
- ➔ **Création d'un « Fonds pour la promotion de l'apprentissage » nouveau** doté par le Fonds pour l'emploi
- ➔ **Réforme fondamentale du financement des indemnités d'apprentissage et de l'agencement du système de la prime d'apprentissage** (par le nouveau fonds voire par le budget de l'Etat)
- ➔ **Développement des systèmes d'enseignement en alternance à tous les niveaux du cadre luxembourgeois de qualification (CLQ)** (e.a. concept de formation duale pour les programmes relevant de l'enseignement supérieur)
- ➔ **Réforme des carrières auprès de l'Etat et des communes sur la base de salaires de départ (« Einstiegsgehälter ») moins élevés et donc moins attractifs.**

2

En modernisant le système de l'orientation scolaire

- ➔ **Prise en compte des compétences techniques et manuelles des jeunes au même titre que leurs compétences en matière de langues et de mathématiques** (ne pas orienter « par l'échec »)
- ➔ **Révision du processus d'orientation couplée à une approche de conseil et d'accompagnement (« coaching » dans les classes de 7ème et 6ème pour les élèves présentant des besoins spécifiques)**
- ➔ **Généralisation du recours au test d'aptitude « Basic-check »** au niveau des classes de 5ème avec reprise des résultats sur le bulletin scolaire
- ➔ **Développement des programmes de formation initiale multilingues** (surtout francophones) **et des compétences « soft »** (intégration dans les cours existants)
- ➔ **Adaptation constante des programmes d'études et des compétences transmises** (par référence e.a. aux besoins en compétences recherchées dans le monde économique)
- ➔ **Systématisation des plateformes d'échanges et de rencontres impliquant tous les acteurs de la formation professionnelle** (écoles, employeurs, étudiants, instances, parents, etc.)

3

En introduisant la voie de formation « BAC/DAP » (« BAC/Artisanat ») comme nouveau modèle d'apprentissage

- ➔ **Introduction de la voie de formation BAC/DAP pour une sélection de formations DAP**

4

En créant des incitatifs nouveaux pour les apprentis (« nouvelle prime forfaitaire ») couplées à un nouveau schéma de financement des indemnités d'apprentissage

- ➔ **Remplacement des primes à l'apprentissage actuelles liées à la réussite de l'année scolaire par un montant forfaitaire (à charge du Fonds pour l'Emploi)**
- ➔ **Prise en charge intégrale des indemnités d'apprentissage (au niveau actuel) par le Fonds pour l'emploi (cf. nouveau Fonds pour la promotion de l'apprentissage)**

5

En mettant en place un mécanisme de remboursement compensatoire (« Ablösesumme ») au cas où l'apprenti / le salarié quitte l'entreprise formatrice e.a. en direction de l'Etat ou des communes

- ➔ **Introduction d'une indemnité de formation (« Ablösesumme ») à payer par l'acteur embauchant une personne formée par une autre (optique « apprentissage » ou optique « Brevet de Maîtrise »)**

6

En implémentant une stratégie nationale des compétences (« skills ») proche des besoins sectoriels

- ➔ **Promotion des mesures et outils existants (suite à une évaluation de ces derniers)**
- ➔ **Centralisation au sein d'une future « plateforme » nationale l'ensemble des informations et démarches en relation avec la formation continue (tant pour les employeurs que pour les salariés) en vue d'une approche pérenne d'anticipation des besoins en formation et des plans de formations**
- ➔ **Création d'une « structure d'accompagnement individuel » (surtout des petites entreprises) afin de les informer sur les outils et démarches dans le but de les soutenir dans la mise en œuvre de plans de formation**
- ➔ **Renforcement du cofinancement pour les entreprises (« accès collectif »)**
- ➔ **Extension des missions de l'INFPC comme instance nationale coordinatrice des initiatives en matière de « compétences » et de « formation continue »**
- ➔ **Soutien de la formation professionnelle continue tout au long de la vie du salarié (via l'instrument existant du « congé individuel de formation »)**
- ➔ **Réforme (ciblée) de la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) tout en rendant obligatoire la mise en situation du candidat**

- ➔ **Mise en œuvre du principe de la « certification partielle » sans dévalorisation des diplômes et qualifications existants**
- ➔ **Soutien au développement d'une « offre de formations continues » plus adaptée aux besoins spécifiques des secteurs** (via un partenariat renforcé entre organismes de formation dans l'Artisanat)

7

En soutenant davantage l'« accès collectif » à la formation continue au niveau des entreprises (cofinancement)

- ➔ **Augmentation de la dotation publique globale « cofinancement formation continue » pour les entreprises (« accès collectif »)**
- ➔ **Augmentation des taux de cofinancement pour les PME** ainsi que pour certaines formations cibles dans les domaines « digitalisation » et « responsabilité sociale des entreprises » (RSE) (e.a. transition environnementale)
- ➔ **Mise en place du principe du « tiers payant » pour l'accès collectif à la formation** (e.a. vouchers)
- ➔ **Inclusion des frais des plans de formation et des plans de carrières dans les aides collectives**
- ➔ **Ouverture des aides aux indépendants**
- ➔ **Réforme des critères d'éligibilité de la formation continue « sur le tas »** (au sein de l'entreprise)
- ➔ **Décision de principe d'exonérer fiscalement les aides**
- ➔ **Digitalisation de la procédure de demande de cofinancement de la formation continue**

8

En renforçant l'image de marque de l'Artisanat au Luxembourg

- ➔ **Pérennisation des initiatives promouvant les « valeurs » de l'Artisanat auprès des jeunes au niveau des différents systèmes d'enseignement (précoce, fondamental, secondaire, supérieur)**
- ➔ **Renforcement des mesures visant à intégrer des sujets artisanaux dans les programmes-cadres de l'enseignement** (e.a. enseignement fondamental)
- ➔ **Poursuite de la réforme du Brevet de Maîtrise et valorisation de ce dernier dans la société luxembourgeoise**

II. Renforcer l'attractivité de l'Artisanat dans un contexte de profondes mutations ...

Tout comme l'économie dans son ensemble, l'Artisanat a été confronté à des défis multiples : la pandémie du COVID-19, les effets de la guerre d'Ukraine sur les prix de divers produits et matériaux, l'inflation galopante ainsi que la préparation progressive de la transition énergétique en vue de lutter contre le changement climatique.

Face à cette situation difficile, l'Artisanat a jusqu'à présent réussi à tirer son épingle du jeu, preuve également de sa résilience par rapport aux crises. Or, le secteur devra pour assurer sa pérennité se préparer aux défis actuels et futurs. Entre autres, il va falloir devenir plus attractif, dans le but d'attirer des talents et des profils forts, motivés et dynamiques. Un élément central représente la valorisation du statut de l'indépendant qui devrait booster la création d'entreprise et l'esprit d'entreprise en général au Luxembourg.

Le renforcement de l'attractivité du secteur passe inévitablement par une amélioration de la productivité. Un défi principal pour les années à venir sera de « moderniser » les activités artisanales dites traditionnelles, activités qui se distinguent souvent par une forte intensité en main-d'œuvre. Sachant qu'une digitalisation ou automatisation très poussée ne pourra pas se faire dans toutes ces activités, il importera à l'avenir de mieux cerner les potentiels d'innovation soutenant un accroissement de la productivité et, par ricochet, de la valeur ajoutée dans les secteurs traditionnels. Il faut rappeler qu'une hausse de la productivité renforce les capacités d'investissement des entreprises et permet des avancées au niveau de la politique salariale, ce qui augmente à son tour l'attractivité du secteur.

Afin d'engager à l'avenir une croissance économique durable, voire plus qualitative, il est d'une importance cruciale pour le pays, et par ricochet également pour les PME artisanales, de soutenir tous les efforts en matière d'investissements. Dès lors, il sera essentiel de se doter du cadre légal ainsi que des structures nécessaires pour permettre aux entreprises artisanales de relever les défis futurs surtout en termes de développement de leurs parts de marchés dans un environnement marqué par une forte pression concurrentielle.

9

En attirant et fidélisant les talents « artisanaux » dans un contexte de pénurie aigüe de main-d'œuvre qualifiée

- ➔ Développement d'une véritable « stratégie nationale d'attraction des talents par secteur (e.a. Artisanat) »
- ➔ Mise en exergue des avantages comparatifs de l'emploi au Luxembourg
- ➔ Réforme et allègement substantiels des conditions d'accès au marché de l'emploi pour les ressortissants de pays tiers
- ➔ Mise en place de « Business Hubs internationaux » dans des pays cibles de recrutement pour promouvoir le marché de l'emploi luxembourgeois

10

En introduisant de nouveaux moyens de financement

- ➔ **Promotion accrue du « crowdfunding » en introduisant un « tax shelter » luxembourgeois**
- ➔ **Promotion du modèle des « prêts d'entreprises participatifs » comme moyen alternatif de financement à long terme**
- ➔ **Renforcement du soutien des mutualités de cautionnement** (en vue de couvrir les défauts en cas de défaillances accrues en temps de crise ou de défaillances de dossiers à plus haut risque)

11

En favorisant la transition énergétique et numérique ainsi que la transmission d'entreprises par des mesures fiscales

- ➔ **Introduction d'une « super-déduction » en matière de transition énergétique**
- ➔ **Introduction d'une « super-déduction » en matière de digitalisation**
- ➔ **Développement d'un cadre fiscal en matière de transmission plus attractif notamment au niveau des cédants** (optique transmissions familiales ou transmissions en interne par des salariés de l'entreprise)

12

En réformant le régime des aides étatiques en faveur des PME

- ➔ **Suppression de la « règle de modicité » pour les petites entreprises concernant les « aides à l'investissement »**
- ➔ **Harmonisation des taux de l'intensité des aides à l'investissement**
- ➔ **Prise en considération des critères de la sécurité alimentaire dans le cadre d'un nouveau régime « sécurité et qualité alimentaire »**
- ➔ **Simplification de l'aide aux jeunes entreprises**

13

En valorisant le statut de l'indépendant

- ➔ **Introduction d'un cumul inconditionnel entre la pension de vieillesse anticipée avec un revenu professionnel en mettant en place une règle anti-cumul unique (pour les indépendants et les salariés)**
- ➔ **Mise en place d'une meilleure définition du statut du conjoint aidant en adaptant le seuil maximum de cotisation de ce dernier, en introduisant un modèle par paliers et en abrogeant le « principe de la division du revenu »**
- ➔ **Elargissement du bénéfice de l'ensemble des mécanismes de « chômage partiel », « chômage intempéries » et « chômage accidentel ou technique » aux indépendants (via l'introduction d'un revenu de remplacement)**
- ➔ **Mise en place d'un régime de reclassement professionnel pour « indépendant »**
- ➔ **Promotion active de l'affiliation des indépendants à la « Mutualité des Employeurs »**

14

En adaptant le mécanisme de révision des prix des matériaux applicables aux marchés publics de la construction

- ➔ **Abolition du double seuil pour déterminer si une hausse de prix revêt un caractère important en ne prévoyant qu'un seul et même seuil applicable à toutes les activités de la construction et adoption d'un indice des prix reflétant mieux l'évolution réelle des prix**

III. Faire de la transition écologique un facteur de développement économique durable ...

Consciente de la nécessité d'agir vite pour atteindre la neutralité carbone, l'UE s'est fixée des objectifs à l'horizon 2050 et a précisé les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. On ne peut que se réjouir de ce volontarisme et considérer, de la même façon, que la trajectoire fixée par le Luxembourg est appropriée. Avec l'adoption du « 3^{ème} Plan National pour un Développement Durable » (PNDD), du « Plan national intégré en matière d'énergie et de climat » (PNEC), des principes directeurs vers la neutralité climatique à l'horizon 2050 ainsi que de la « Stratégie pour une économie circulaire au Luxembourg », c'est une accélération de la transition du modèle de développement national vers une société neutre en carbone qui est engagée.

L'Artisanat est un acteur principal de la transition écologique de la société et de l'économie. La décarbonation de cette dernière peut être une formidable opportunité. Source d'innovation pour des PME artisanales porteuses de solutions, elle peut être facteur de progrès économique et social. Pour autant, il faut veiller à préserver la compétitivité des entreprises artisanales face aux concurrents étrangers.

15

En accompagnant les entreprises dans leurs efforts de décarbonisation et de mise en œuvre d'une approche plus globale de « responsabilité sociétale des entreprises » (RSE)

- ➔ **Mise en œuvre d'instruments nouveaux à valeur ajoutée en vue d'informer, de sensibiliser, de conseiller et d'accompagner les entreprises (« décarbonisation »), e.a. dans le cadre du « Pacte Climat Entreprises »**
- ➔ **Définition de régime d'aides étatiques généreux pour faciliter l'efficacité énergétique dans les entreprises artisanales** (notamment refonte de la loi de 2017 relative à un régime d'aide à la protection de l'environnement)
- ➔ **Création d'un régime d'aide attractif pour promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments (enveloppe du bâtiment, installations techniques)**
- ➔ **Développement des énergies renouvelables (e.a. soutien pour les investissements en batteries de stockage et en installations de production de chaleur renouvelable (PAC, bois, ...))**
- ➔ **Développement de la mobilité (électrique) (e.a. accélération de la mise en place de l'infrastructure de charge publique (super-chargy), à proximité des frontières), tout est restant ouvert aux technologies alternatives à l'électrique (hydrogène, bio-fuels, ...)**
- ➔ **Implémentation de mesures de soutien et d'accompagnement des PME, notamment artisanales, dans la mise en œuvre d'une approche de « développement durable » et de « responsabilité société des entreprises » (RSE)**

16

En créant un cadre pour renforcer l'économie circulaire au Luxembourg

- ➔ **Promotion de la « réutilisation » et de la « réparation » des produits par l'application du taux de TVA super-réduit de 3 % à tous les services de réparation ainsi qu'à tous les travaux substantiels dans les logements** (peu importe la date de construction ou d'acquisition) ainsi que l'augmentation du plafond à 100.000 € par logement
- ➔ **Mise en place d'une prime de réparation nationale**
- ➔ **Mise en place d'une récupération de l'eau de pluie obligatoire pour chaque nouvelle construction d'une maison unifamiliale**
- ➔ **Développement de nouveaux outils de financement pour soutenir la transition vers l'économie circulaire (p.ex. via la mise en place d'un mécanisme de prêts à taux zéro)**
- ➔ **Révision des régimes d'aides existants pour y intégrer des aides spécifiques destinées à la mise en place des critères de l'économie circulaire aussi bien dans le processus de production que dans la gestion de l'entreprise**
- ➔ **Mise en place d'un soutien technique au profit des PME pendant la transition**
- ➔ **Mise en place de mesures pour améliorer l'accès à la recherche et aux nouvelles technologies pour les PME artisanales et pour faciliter le transfert de know-how entre les centres de recherche et les acteurs du marché**
- ➔ **Standardiser les exigences imposées en matière de construction circulaire dans les marchés publics (via le CRTI-B)**
- ➔ **Définition d'un cadre réglementaire favorable pour le réemploi des matériaux récupérés et recyclés et mise à disposition des infrastructures nécessaires (e.a. pour le stockage)**
- ➔ **Mise en place de partenariats public-privé servant à encourager les entreprises à développer de nouveaux modèles d'affaires basés sur l'économie circulaire**

IV. Faire de l'innovation et de la transition numérique des leviers de compétitivité ...

En créant un environnement propice à l'innovation et à la recherche dans les entreprises, l'engagement de ces dernières dans ce domaine sera facilité ce qui permettra de stimuler leur productivité.

L'innovation, notamment dans le domaine du numérique, est une des clés de la compétitivité hors prix des entreprises artisanales. Mais cela exige d'investir sans se voir systématiquement opposer des obstacles législatifs ou réglementaires.

Les entreprises artisanales ont réalisé des efforts considérables dans le domaine digital pendant les dernières années. Ainsi, fin 2021, 84 % des entreprises artisanales sont présentes en ligne, 91 % utilisent des outils digitaux dans la gestion journalière de leur entreprise et 57 % en utilisent dans leur production ou logistique. Elles font en outre preuve de beaucoup d'esprit d'innovation comme le démontre le nombre record de dossiers de candidature présentés lors du Prix de l'Innovation dans l'Artisanat 2022.

L'Artisanat joue un rôle important dans l'ensemble du processus d'innovation. Cela s'explique par les compétences d'application et la volonté de développer des solutions individuelles spécifiques aux clients. Les entreprises artisanales elles-mêmes interviennent dans le système d'innovation en tant qu'innovateurs, en développant de nouveaux produits, procédés ou services, ou en exerçant la fonction d'intermédiaire technologique, y compris l'adaptation technologique. Cela signifie, par exemple, que l'Artisanat analyse, modifie et développe les technologies existantes afin de permettre leur utilisation dans des conditions d'application très spécifiques auprès des clients finaux professionnels ou privés.

Les PME sont soutenues dans leurs efforts par les programmes de cofinancement mis en place par l'État. Si les programmes SME Packages (anc. Fit 4 Digital et Fit 4 Digital Packages) sont très sollicités par les entreprises artisanales, elles sont toutefois moins tentées par les aides étatiques en matière de recherche, de développement et d'innovation, surtout utilisées par les grandes entreprises.

En outre, si la collaboration entre les PME et les instituts de recherche est valorisée dans la loi RDI, elle n'est pas assez encouragée sur le terrain, et souvent réservée aux « start-ups » et autres entreprises industrielles.

La simplification administrative jouera par ailleurs un rôle-clé dans l'adoption des nouvelles technologies digitales, que ce soit pour faciliter l'accès aux différents programmes de soutien gouvernementaux ou pour encourager l'adoption des démarches numériques de l'État. L'application du principe « Only once » est primordiale dans ce contexte.

Toutes les initiatives gouvernementales devraient être analysées quant à leur impact sur les PME via un « Test-PME », dans le respect du principe « Think Small First ».

17

En soutenant les efforts d'innovation et de digitalisation dans les entreprises

- ➔ **Mise en place d'un « FabLab / MakerSpace PME »** permettant aux PME d'essayer les nouvelles technologies avant d'investir, selon le principe « test before invest »
- ➔ **Mise en œuvre de programmes spécifiques « intelligence artificielle IA, internet des objets, blockchain, etc. »** adaptés aux besoins des PME
- ➔ **Garantie d'accessibilité aux data centers, superordinateurs, etc. aux PME**
- ➔ **Garantie de l'accès aux données de manière non discriminatoire pour les PME**
- ➔ **Adaptation du cadre juridique aux avancées dans le domaine technologique**
- ➔ **Révision de la législation concernant les différentes aides étatiques « R&D et innovation »**
- ➔ **Elargissement de l'instrument « SME Packages » à d'autres domaines stratégiquement intéressants**
- ➔ **Encouragement de l'investissement des PME dans les nouvelles technologies et des logiciels performants**
- ➔ **Proposition de nouvelles méthodes de financement pour les nouveaux modèles d'affaires**

18

En réduisant la charge administrative qui pèse sur les entreprises et en poussant la simplification des procédures

- ➔ **Adoption d'un « réflexe-PME » (via un « Test PME » quantifié) des autorités compétentes lors de la conception des lois et des règlements grand-ducaux**
- ➔ **Digitalisation de toutes les procédures d'autorisation dans le but d'un suivi systématique de l'état d'avancement des dossiers (« tracking »)**
- ➔ **Application du principe « Only Once »**
- ➔ **Application de la règle générale de « la directive, rien que la directive »**
- ➔ **Formulation de règles nationales là où les directives ou règlements européens permettent de définir des « exceptions PME » sur la base de considérations (sectorielles) nationales**
- ➔ **Définition de règles claires et transparentes, notamment en matière de normes et de prescriptions**
- ➔ **Respect du principe d'intégration de procédures différentes en une seule ou, alternativement, organisation en parallèle desdites procédures individuelles**
- ➔ **Mise en œuvre du principe du « silence vaut accord » (introduction de délais maximaux)**
- ➔ **Définition de délais réalistes associés, le cas échéant, à la mise en place systématique d'une procédure de vérification de la complétude des dossiers**
- ➔ **Elargissement des moyens d'automatisation et de standardisation digitaux tout comme le recours à une base de données centralisée et commune**

V. Faire évoluer l'organisation du travail face aux défis des PME quant au « monde du travail 4.0 »

...

Personne ne peut savoir avec certitude à quoi ressemblera le monde socio-économique à la fin de la prochaine législature, voire dans les dix ans à venir. Mais la rapidité des changements laisse présumer qu'il offrira quantité de nouvelles possibilités et de nouveaux défis pour les salariés et les dirigeants.

L'économie est engagée dans une mutation profonde marquée par un objectif de décarbonisation et reconstruction écologique. Parallèlement, suite à la pandémie, les besoins en termes de flexibilisation des employeurs et des salariés ont évolué. Les premiers visent une organisation du (temps de) travail flexible et agile – vu les pressions externes subies par les clients, fournisseurs et autres partenaires - tandis que les derniers ont pour objectif la conciliation optimisée entre vie professionnelle et vie privée. Tout cela devrait nécessairement engendrer à terme une révision des modalités de l'organisation du travail dans le cadre d'un dialogue employeur-salariés interne, afin que les PME puissent gagner en résilience et en capacité d'adaptation.

Dans un environnement de travail en constante mutation, il s'agit d'accepter la nouvelle réalité que l'emploi doit nécessairement devenir plus flexible que ce soit au niveau de ses formes, de son encadrement contractuel ou par rapport à l'organisation proprement dite du temps de travail. Ces différentes facettes d'une flexibilisation de l'emploi doivent nécessairement être pris en considération lorsqu'il s'agit de développer le Luxembourg en tant que marché de l'emploi attractif, compétitif et véritablement transfrontalier.

Pour préparer un environnement de travail résolument moderne en ligne avec les attentes du futur, il est tout aussi indispensable de créer de nouvelles formes de travail qui associent les garanties d'une protection sociale (dans le chef du « salarié ») aux avantages de flexibilité du travail (dans une optique « employeur »).

Enfin, parallèlement à la modernisation des relations de travail, le budget social étatique tout comme les transferts sociaux au sens large devraient être analysés en fonction des critères de sélectivité et de durabilité.

19

En mettant en œuvre une organisation plus flexible du temps de travail adaptée aux besoins des entreprises

- ➔ **Annualisation du temps de travail par accord interprofessionnel, avec à la base une abolition du « plan d'organisation du travail (POT) »**
- ➔ **Introduction d'un modèle généralisé de flexibilisation de l'organisation du (temps de) travail (OTT) permettant à l'employeur de décider (conjointement avec le salarié) d'augmenter ou de diminuer temporairement le temps de travail hebdomadaire**
- ➔ **Introduction de mesures efficaces pour maîtriser les phénomènes multiples d'absentéisme dans l'entreprise (e.a. congés de maladie et réforme des mécanismes de contrôle)**
- ➔ **Optimisation des heures productives par la mise en œuvre des mesures précitées (annualisation du temps de travail, modèle généralisée de flexibilisation de l'OTT, mesures « absentéisme », etc.) en éliminant le temps de travail improductif favorisant ainsi une éventuelle pondération nécessairement linéaire du temps de travail**

- ➔ **Adaptation de la législation relative aux « heures supplémentaires » (dans le contexte d'une annualisation du temps de travail et d'un modèle de flexibilisation généralisé, voir ci-avant)**
- ➔ **Généralisation du concept d'« heures complémentaires » pour les contrats de travail à temps partiel**
- ➔ **Refonte du cadre contractuel de l'emploi en vue d'assurer une organisation plus flexible du travail**
- ➔ **Promotion de la digitalisation et de la numérisation du monde du travail multiforme dans l'Artisanat**
- ➔ **Abolition de la restriction des 4 heures de travail dominical**
- ➔ **Introduction de la possibilité d'avoir plusieurs pauses non rémunérées pendant une journée**

20

En modernisant les relations de travail et en organisant le budget social étatique sur la base des critères « durabilité – sélectivité »

- ➔ **Assouplissement des restrictions relatives au recours du « contrat à durée déterminée » (CDD)**
- ➔ **Réforme des dispositions concernant le contrôle de l'absentéisme et introduction de deux jours de carence**
- ➔ **Abolition du congé de récréation pour les périodes de congé de maladie**
- ➔ **Refonte du système des congés extraordinaires pour éviter un cumul immodéré de plusieurs catégories de congés**
- ➔ **Budget social : meilleure maîtrise des dépenses (moitié du budget de l'Etat) par référence à des politiques sociales plus ciblées (réalisation d'un « screening » en vue d'évaluer la sélectivité sociale des transferts sociaux)**
- ➔ **Réforme de la législation sur le SSM considérant l'évolution de la productivité sur base d'une approche sectorielle et de la rentabilité des entreprises concernées**
- ➔ **Mise en œuvre de mesures éliminant les « trappes à l'inactivité » (en relation avec des revenus de remplacement légaux généreux) et de mesures récompensant l'investissement personnel des salariés (e.a. réforme du régime fiscal des primes de fin d'année)**
- ➔ **Assurance d'un système de médecine du travail performant, tant au niveau des différents services de médecine du travail (STM, STI, ASTF, etc.) qu'au niveau des formations à offrir au Luxembourg (formations diplômantes et certifiantes) en vue de pérenniser la médecine du travail**
- ➔ **Promotion d'une approche volontaire de management de la « sécurité et santé au travail » sectorielle et d'initiatives soutenant le concept de « bien-être » au travail (p.ex. risques psycho-sociaux)**
- ➔ **Allègement des procédures relatives au détachement et élimination des obstacles liés au détachement transfrontalier de travailleurs (optique Grande Région)**
- ➔ **Rapprochement renforcé entre les secteurs économiques et les demandeurs d'emplois présélectionnés par l'ADEM**
- ➔ **Soutien conséquent au maintien dans l'emploi des salariés âgés (cf. pension partielle)**
- ➔ **Maintien des taux de cotisation au niveau actuel dans la perspective de pérennisation de la compétitivité-coût de l'économie**

VI. Mieux gérer les effets secondaires de la croissance économique (aspects « aménagement du territoire »)

...

Si la croissance économique élevée sur une période très étendue a permis au Luxembourg de se doter d'un Etat-providence enviable, cette évolution s'accompagne toutefois également d'effets secondaires moins souhaitables : accès difficile à un logement abordable, saturation des infrastructures de transport, scellement de surfaces, pollution accrue, etc.

Comme il s'agit de trouver une réponse efficace et surtout cohérente à ces défis, l'aménagement du territoire jouera un rôle primordial dans l'organisation et la structuration cohérente de l'espace.

L'exiguïté du territoire luxembourgeois entraîne une conciliation nécessaire entre les besoins de préservation de la nature et les besoins de la société dans son ensemble. Ceci demande une maîtrise indispensable par les autorités des problèmes liés à la mobilité, au développement économique et au logement.

21

En développant une politique du logement (abordable) appropriée

- ➔ **Augmentation de l'offre de logements abordables par une action concertée public – privé : modèle de partenariat public-privé de la Chambre des Métiers**
- ➔ **Soutien du secteur privé dans la construction de logements pour les salariés**
- ➔ **Réduction de l'impact du foncier sur les prix des logements (par une réduction de la quote-part du terrain dans les prix des logements à travers l'augmentation de la densité du bâti)**
- ➔ **Révision par les communes des hauteurs maxima constructibles (dans les quartiers où il s'avère approprié) ; prise de conscience que certaines politiques menées sur le plan local sont contraires à l'objectif de la densification**
- ➔ **Exploration de pistes plus innovantes comme (i) l'étude du potentiel dégagé par l'ajout d'un étage supplémentaire dans certains quartiers des villes du pays ou (ii) la construction de plus d'immeubles fonctionnels comprenant des logements**
- ➔ **Mobilisation des « Baulücken »**
- ➔ **Extension des périmètres d'agglomération à travers les contrats d'aménagement (« Baulandverträge »)**
- ➔ **Introduction d'une taxe nationale en vue de la mobilisation de terrains à bâtir et réforme de l'impôt foncier**
- ➔ **Analyse approfondie des mesures de fiscalité immobilière**
- ➔ **Recadrage des aides individuelles au logement**
- ➔ **Simplification des procédures d'autorisation (en matière urbanistique)**

22

En développant l'offre de sites d'implantation adaptés aux besoins des entreprises artisanales (notamment dans les zones d'activités économiques régionales)

- ➔ **Accroissement de l'offre de terrains dans les ZAE plus denses**
- ➔ **Nécessité d'impliquer la Chambre des Métiers dans les travaux de la commission rendant son avis lors de demandes d'implantation d'entreprises artisanales dans les ZAE régionales.**

23

En priorisant les initiatives favorisant la mobilité au Luxembourg

- ➔ **Continuation des efforts d'investissement dans les infrastructures de transport**
- ➔ **Réalisation de pôles d'échanges nécessaires en vue d'optimiser les connexions**
- ➔ **Encouragement de la mobilité électrique (et de toute autre technologie innovante, selon le principe de la neutralité technologique)**
- ➔ **Développement d'une politique consistant à concentrer prioritairement la population résidente dans les agglomérations**
- ➔ **Réalisation de mesures spécifiques visant plus particulièrement les travailleurs frontaliers**

24

En créant un réseau décentralisé de décharges pour déchets inertes

- ➔ **Création de décharges régionales en nombre suffisant**
- ➔ **Fixation des taxes pour déchets inertes à prélever au niveau national**
- ➔ **Définition de « guidelines » claires afin d'éviter le transport de la terre excavée**

25

En réduisant les charges administratives spécifiques en matière d'urbanisme et en simplifiant les procédures en question

- ➔ **Lancement d'une réelle offensive en vue d'une réduction des charges, des délais et des complexités au niveau des procédures urbanistiques et environnementales**

VII. Construire un Etat moderne, équitable, garant de l'égalité des chances ...

La situation des finances publiques ne doit pas s'apprécier dans une seule optique de court terme. Ceci vaut surtout pour un pays de la taille du Luxembourg, pour lequel il importe encore plus de mener une politique budgétaire prudente, compte tenu des défis à adresser.

Du point de vue économique, le pays se caractérise (toujours) par une forte dépendance du secteur financier, qui, à côté des aléas conjoncturels auxquels il est soumis, subira certainement encore des changements structurels à l'avenir, au vu des tendances se faisant jour depuis la crise économique de 2008, notamment celles vers une transparence accrue, une harmonisation de l'assiette imposable et une convergence des taux d'imposition (imposition orientée vers la substance économique).

Le budget de l'Etat bénéficie d'importantes recettes d'accises des non-résidents (produits pétroliers et tabac) qui, au vu des tendances politiques, d'un cadre international toujours plus contraignant au niveau écologique et de l'électrification des véhicules, ne sont certainement plus assurées à plus long terme.

Il est également clair que la transition énergétique ne sera pas neutre au niveau des finances publiques, alors que ce processus devra être accompagné par des aides étatiques et que les pouvoirs publics doivent eux-mêmes investir dans l'efficacité énergétique de leurs propres structures.

Finalement, le phénomène du vieillissement de la population exercera progressivement une pression à la hausse sur les dépenses d'un système social (retraites, soins & santé) qui compte parmi les plus généreux des pays développés. Une attention particulière devra donc être portée à la soutenabilité à terme du système de sécurité sociale surtout dans une optique d'équité intergénérationnelle et sans compromettre la compétitivité de l'économie. En ce qui concerne l'assurance pension, tout en considérant les évolutions démographiques et la vocation sociale de cette dernière, des réformes incisives s'imposent afin d'éviter un décaissement massif préjudiciables pour les générations futures.

26

En mettant en œuvre une politique anticyclique (visant à résorber progressivement le déficit et à réduire la dette en période de croissance économique élevée dans une optique à court et à moyen terme)

➔ **Mise en œuvre d'une politique anticyclique**

27

En priorisant les dépenses d'investissement dans l'avenir

- ➔ Investissements dans la formation initiale
- ➔ Investissements dans la formation continue
- ➔ Investissements dans l'innovation
- ➔ Investissements dans la recherche

28

En maîtrisant les dépenses de fonctionnement via une digitalisation accrue de l'administration et une évolution modérée des coûts de personnel

- ➔ Digitalisation accrue de l'administration
- ➔ Simplification et réduction des charges administratives
- ➔ Evolution modérée des coûts de personnel
- ➔ Réforme des carrières auprès de l'Etat et des communes sur la base de salaires de départ (« Einstiegsgehälter ») moins élevés et donc moins attractifs (cf. situation de concurrence avec le secteur privé).

29

En rattrapant les retards du passé et en veillant à ce que le volume des investissements publics soit à la hauteur des besoins

- ➔ Programmation pluriannuelle du volume des investissements publics à la hauteur des besoins stratégiques du pays

30

En garantissant la soutenabilité du système des pensions

- ➔ Adaptation de la formule de calcul des pensions en vue de garantir la durabilité du système
- ➔ Alignement progressif de l'âge effectif de retraite à l'âge légal de retraite
- ➔ Ajustement du taux de remplacement net des revenus par les pensions de retraite s'orientant à la moyenne de l'OCDE
- ➔ Réduction du plafond cotisable
- ➔ Introduction d'une dynamique nouvelle concernant l'adaptation des pensions en ligne avec les capacités financières du régime
- ➔ Suppression définitive et immédiate des indemnités de fin d'année
- ➔ Renforcement du troisième pilier du système des pensions
- ➔ Introduction d'un régime « pension partielle – contrat de travail partiel »

A propos de nous :

La Chambre des Métiers est une chambre professionnelle dont les principaux objectifs sont la représentation et la défense des intérêts de l'Artisanat luxembourgeois.

En tant qu'organisme à base électorale et à affiliation obligatoire, la Chambre des Métiers est le porte-parole institutionnel et officiel des 8.500 entreprises artisanales occupant 103.000 personnes.

Pour plus d'informations : www.cdm.lu